

Aide à l'application EN-130

# Résidences secondaires / Occupation intermittente

Edition juin 2017

## Contenu et objectif

Le présent document traite de la valorisation du potentiel d'économie d'énergie dans les résidences secondaires et appartements de vacances qui sont souvent inoccupés plus de 300 jours par an. Une majorité d'entre eux est cependant continuellement chauffée à une température inutilement élevée lors de la période d'inoccupation. Un abaissement de la température ambiante, tout en garantissant une protection contre le gel, permet d'importantes économies d'énergie.

La présente aide à l'application est structurée de la façon suivante :

1. Exigences pour constructions nouvelles
2. Exigences pour constructions existantes
3. Explications

## 1. Exigences pour constructions nouvelles

*Dans les habitations individuelles neuves qui sont occupées de manière intermittente, au moins deux niveaux de température ambiante doivent pouvoir être réglés à distance (p. ex. par téléphone, Internet, SMS).*

**Habitations individuelles**

*Dans les habitations collectives neuves qui sont occupées de manière intermittente, au moins deux niveaux de température ambiante doivent pouvoir être réglés à distance par appartement (p. ex. par téléphone, Internet, SMS).*

**Habitations collectives**

## 2. Exigences pour constructions existantes

### Habitations individuelles

*Lors du remplacement de la production de chaleur dans les habitations individuelles existantes qui sont occupées de manière intermittente, au moins deux niveaux de température ambiante doivent pouvoir être réglés à distance (p. ex. par téléphone, Internet, SMS).*

### Habitations collectives

*Lors de l'assainissement des installations de distribution du chauffage dans les habitations collectives existantes qui sont occupées de manière intermittente, au moins deux niveaux de température ambiante doivent pouvoir être réglés à distance par appartement (p. ex. par téléphone, Internet, SMS).*

## 3. Explications

### Définition de "occupé/habité de manière intermittente"

Par "occupation intermittente", on désigne les habitations qui ne sont pas occupées de manière permanente. Il peut s'agir aussi bien de bâtiments ou de logements occupés uniquement quelques semaines par année, comme de ceux qui sont en principe inoccupés en semaine et occupés le week-end. Dans la grande majorité des cas, il s'agit de résidences secondaires considérées, ou non, comme logements de vacances.

### Principe / Utilisation efficiente

L'objectif consiste à pouvoir commuter la température de consigne ambiante, localement ou à distance, entre un niveau "confort" et un niveau "protection contre le gel". Une température ambiante abaissée par exemple à 6°C, au lieu des 20°C appliqués habituellement, est suffisante pour maintenir hors gel une maison de vacances pendant une période d'inoccupation. Grâce à la télécommande, le chauffage pourra être enclenché, par exemple, plusieurs heures avant l'arrivée des occupants, de façon à remonter la température ambiante à une valeur de confort normale. Contrairement aux idées reçues, il faut moins d'énergie pour remonter la température ambiante d'un appartement de vacances de 6°C à 20°C que pour maintenir continuellement cette température entre 15°C et 20°C pendant les périodes d'inoccupation. Par contre, une réserve de puissance est nécessaire. La durée de réchauffement dépendra de cette réserve.

### Planification de l'abaissement de température

Le niveau auquel la température sera abaissée en cas d'inoccupation doit être planifié avec soin. Dans une maison individuelle, il faudra tenir compte de la réserve de puissance. Cela peut conduire à un abaissement différencié en fonction de la température extérieure. Dans un immeuble de logements, l'abaissement de température d'un appartement ne doit pas provoquer un transfert de chaleur tel qu'un appartement adjacent ne puisse pas être maintenu à la température de confort (en raison d'un manque de puissance du système d'émission de chaleur).

### Eau chaude sanitaire

De la même manière, on veillera non seulement à pouvoir commuter les températures de consignes de la température ambiante, mais on prévoira de pouvoir enclencher ou déclencher la préparation d'eau chaude sanitaire.

Lors du remplacement du producteur de chaleur dans une habitation individuelle, il faut veiller à choisir un équipement dont la régulation permette d'assurer une commutation à distance de la température ambiante.

**Remplacement du producteur de chaleur**

Lors de l'assainissement de la distribution de chaleur dans une habitation collective, il faut, veiller à planifier le nouveau concept de distribution de chaleur de manière à assurer la possibilité d'une commutation à distance de la température ambiante.

**Assainissement de la distribution de chaleur**

L'exigence de pouvoir régler à distance deux niveaux de température ambiante constitue une prescription minimale. Le marché propose déjà de meilleures solutions. Il existe de nombreux systèmes de télécommande (téléphone, Internet, SMS) qui sont offerts aussi bien par de grandes entreprises spécialisées que par de petites entreprises (voir [www.topten.ch](http://www.topten.ch) → Maison → Commandes à distance pour chauffages).

**Etat de la technique**